

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska tenue au Centre Administratif, le **lundi 6 juin 2022** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Michel Larochelle, maire  
Madame Johanne Therrien, conseillère  
Monsieur Bertrand Martineau, conseiller  
Madame Sarah Bellavance, conseillère  
Monsieur Marc-Olivier Racette, conseiller  
Madame Dominique Blanchette, conseillère  
Monsieur Réjean Arsenault, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Michel Larochelle.

Est également présente :

Maître Katherine Beaudoin, directrice générale et greffière-trésorière

### **ORDRE DU JOUR**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
  - 1.1 Adoption de l'ordre du jour
  - 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022
  
- 2. CORRESPONDANCE ET INFORMATIONS DIVERSES**
  
- 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES**
  - 3.1 Dépôt et adoption de la liste des comptes à payer du mois de mai 2022
  - 3.2 Dépôt et adoption du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2021
  - 3.3 Dépôt et adoption de la conciliation bancaire du mois d'avril 2022
  - 3.4 Changement des dates des séances ordinaires des mois de septembre et novembre 2022
  - 3.5 Site Internet de la municipalité - Proposition pour le module « Journal municipal »
  - 3.6 Renouvellement des assurances générales 2022 et proposition de nouvelles couvertures d'assurances
  - 3.7 Offre d'adhésion à une mutuelle de prévention
  - 3.8 Demande d'appui de la Fondation Marie Pagé
  - 3.9 Affectation des taxes perçues pour l'emprunt du prolongement du réseau aqueduc sur les rues de la Plage-Beauchesne, du Lac et Omer
  - 3.10 Renouvellement du financement temporaire chez Desjardins pour le projet du prolongement aqueduc dans le secteur de la Plage-Beauchesne
  - 3.11 Approbation du règlement d'emprunt 092-2022 (Pie-X) et autorisation d'ouverture d'un financement temporaire chez Desjardins
  - 3.12 Appel de propositions pour la vente du lot 6 168 536 sur la rue Omer

- 3.13 Nomination de la conseillère Dominique Blanchette sur le comité de la Maison d'école du rang Cinq-Chicots

**4. LÉGISLATION**

- 4.1 Adoption définitive du règlement 094-2022 modifiant le règlement de zonage 003-2013
- 4.2 Avis de motion, dépôt et présentation du règlement 095-2022 « Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux »

**5. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE MUNICIPALE**

- 5.1 Ratification d'affichage d'un poste de journalier à la voirie municipale
- 5.2 Embauche d'un journalier à la voirie municipale
- 5.3 Octroi d'un mandat de scellement de fissures pour l'année 2022
- 5.4 Projet de réfection de l'Avenue Pie-X et de la réparation d'un ponceau - Ratification et octroi du contrat de contrôle qualitatif en chantier
- 5.5 Projet de réfection de l'Avenue Pie-X - Décompte progressif # 1
- 5.6 Autorisation de commander une nouvelle voiture électrique pour acquérir en 2023
- 5.7 Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour le déneigement 2022-2023
- 5.8 Directive à adopter concernant la mise à jour des luminaires de rues
- 5.9 Indexation du salaire horaire pour le poste d'aide à la voirie municipale
- 5.10 Demande relative à la nouvelle signalisation sur la rue de la Plage-Beauchesne
- 5.11 Demande au MTQ - Ajout d'un feu pour piétons avec bouton sur la route 116, intersection Avenue Pie-X
- 5.12 Demande au MTQ - Autorisation de modifier la signalisation et l'aménagement au bout de la route Pouliot
- 5.13 Dossier de la vitesse sur la rue Carolann

**6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

- 6.1 Prolongement d'aqueduc, secteur Plage-Beauchesne - Décompte progressif # 5 et réception définitive
- 6.2 Demande d'une citoyenne - Subvention pour les produits d'hygiène féminine lavables
- 6.3 Proposition relative au dossier de bornes de recharge de véhicules électriques
- 6.4 Proposition de DH Éclairage pour la conversion des éclairages des infrastructures municipales

**7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

- 7.1 Dépôt et adoption de la liste des permis du mois de mai 2022
- 7.2 Dépôt du procès-verbal du CCU du 25 mai 2022

7.3 Demande de dérogation mineure - 26, boul. Léon-Couture

7.4 Demande de dérogation mineure - 58, 7e Rang

7.5 Demande de dérogation mineure - 35, rue Carolann

**8. LOISIRS ET CULTURE**

8.1 Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour la conception et la réalisation d'une aire de jeux d'eau au Parc Léon-Couture

**9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**10. AFFAIRES NOUVELLES DES ÉLUS**

**11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2022-06-1117**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

QUE l'ordre du jour déposé par la directrice générale et greffière-trésorière soit adopté, mais en ajoutant le point 6.4 - Proposition de DH Éclairage pour la conversion des éclairages des infrastructures municipales.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-06-1118**  
**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2022**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CORRESPONDANCE ET INFORMATIONS DIVERSES**

La directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 2 mai 2022. Elle résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

**2022-06-1119**

**DÉPÔT ET ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MAI 2022**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois de mai 2022 de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska comportant 13 pages et totalisant un montant de **216 607,66 \$** ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois de mai 2022 de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska, totalisant un montant de **216 607,66 \$** ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Bertrand Martineau  
Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

QUE les comptes énumérés et datés entre le 1er et le 31 mai 2022 soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-06-1120**

**DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2021**

CONSIDÉRANT l'article 176.2.2 du Code municipal concernant le rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien  
Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE le conseil dépose et adopte le rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2021.

QUE le rapport du maire pour l'année 2021 soit publié dans l'édition de septembre 2022 du bulletin municipal Le Christophien.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-06-1121**

**DÉPÔT ET ADOPTION DE LA CONCILIATION BANCAIRE DU MOIS D'AVRIL 2022**

Sur proposition du conseiller Bertrand Martineau  
Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE la conciliation bancaire du mois d'avril 2022 soit adoptée, telle que déposée par la directrice générale et greffière-trésorière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-06-1122**

**CHANGEMENT DES DATES DES SÉANCES ORDINAIRES DES MOIS DE SEPTEMBRE ET NOVEMBRE 2022**

Sur proposition de la conseillère Johanne Therrien  
Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE la séance ordinaire du mois de SEPTEMBRE 2022 aura lieu le mardi, 6 septembre 2022 à 19 h 30 en remplacement du lundi 12 septembre 2022.

QUE la séance ordinaire du mois de NOVEMBRE 2022 aura lieu le mardi, 1er novembre 2022 à 19 h 30 en remplacement du lundi 7 novembre 2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-06-1123**

**SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ - PROPOSITION POUR LE MODULE « JOURNAL MUNICIPAL »**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre de l'entreprise Numérique.ca afin d'ajouter le nouveau module « journal municipal » sur le site Internet ;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens consultent de plus en plus la version numérique du bulletin municipal et que le nouveau module proposé en facilite la consultation ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance  
Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

QUE le conseil approuve l'achat du module « journal municipal » de l'entreprise Numérique.ca au montant de **500 \$**, taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-06-1124**

**RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES 2022 ET PROPOSITION DE NOUVELLES COUVERTURES D'ASSURANCES**

Sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette  
Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

QUE le conseil municipal approuve le renouvellement des assurances générales 2022.

QUE le conseil refuse la protection supplémentaire « cyberrisques ».

QUE le conseil accepte à ce que les bâtiments municipaux soient évalués afin d'assurer une couverture d'assurance suffisante en cas de sinistre.

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à demander une soumission à un évaluateur de la région pour effectuer l'évaluation à des fins d'assurances.

QU'advenant qu'il y ait une différence importante dans les coûts entre la soumission de l'évaluateur local et l'entreprise SPE suggérée par FQM

Assurances, le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à donner le mandat à SPE, valeur assurable.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-06-1125**

**OFFRE D'ADHÉSION À UNE MUTUELLE DE PRÉVENTION**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre de mutualisation de Groupe AcciSST afin de joindre leur mutuelle de prévention des accidents de travail ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services de Groupe AcciSST vise à mettre en place un programme de prévention, ce qui est obligatoire pour les employeurs des catégories 1, 2 et 3 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est un employeur de catégorie 3 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Marc-Olivier Racette  
Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska adhère à la mutuelle Groupe AcciSST pour un montant annuel de **1 000 \$**.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-06-1126**

**DEMANDE D'APPUI DE LA FONDATION MARIE PAGÉ**

Sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance  
Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE le conseil verse un appui financier de **300 \$** à la Fondation Marie Pagé pour l'année 2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-06-1127**

**AFFECTATION DES TAXES PERÇUES POUR L'EMPRUNT DU  
PROLONGEMENT DU RÉSEAU AQUEDUC SUR LES RUES DE LA PLAGE-  
BEAUCHESNE, DU LAC ET OMER**

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de réserver les taxes perçues en 2021 et en 2022 pour le futur emprunt du projet de prolongement du réseau aqueduc sur les rues de la Plage-Beauchesne ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Bertrand Martineau  
Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE le conseil autorise qu'un montant de **22 607,15 \$** (2021) provenant du surplus accumulé soit affecté au poste de réserve afin de payer la dette à long terme liée au règlement d'emprunt 070-2020.

QUE le conseil autorise qu'un montant de **22 607,15 \$** (2022) provenant du surplus de l'exercice courant soit affecté au poste de réserve afin de payer la dette à long terme liée au règlement d'emprunt 070-2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-06-1128**

**RENOUVELLEMENT DU FINANCEMENT TEMPORAIRE CHEZ DESJARDINS POUR LE PROJET DU PROLONGEMENT AQUEDUC DANS LE SECTEUR DE LA PLAGE-BEAUCHESNE**

CONSIDÉRANT QUE le financement permanent lié au règlement 070-2020 n'est pas encore effectif ;

CONSIDÉRANT QU'il est pertinent de renouveler le prêt temporaire chez Desjardins pour une courte durée, soit jusqu'au 31 décembre 2022.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE le conseil autorise le renouvellement du financement temporaire de **1 443 000 \$** relatif au règlement 070-2020 chez Desjardins.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-06-1129**

**APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 092-2022 (PIE-X) ET AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN FINANCEMENT TEMPORAIRE CHEZ DESJARDINS**

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt 092-2022 pour la réfection de l'Avenue Pie-X et la réparation d'un ponceau a été approuvé par le MAMH le 10 mai 2022 ;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'ouvrir un financement temporaire maximal de **1 610 085 \$** jusqu'à ce que le financement permanent soit effectif ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

QUE le conseil mandate et autorise le maire et la directrice générale à demander un financement temporaire maximal de **1 610 085 \$** chez Desjardins et que ces derniers soient autorisés à signer les documents nécessaires à l'ouverture de ce compte.

QUE le conseil autorise ce financement temporaire jusqu'à ce que le financement permanent soit effectif.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-06-1130**

**APPEL DE PROPOSITIONS POUR LA VENTE DU LOT 6 168 536 SUR LA RUE OMER**

CONSIDÉRANT l'appel de propositions par avis public qui a été fait pour la vente du lot 6 168 536 ;

CONSIDÉRANT QU'une proposition conforme a été reçue ;

CONSIDÉRANT QUE la mise minimale était de 53 000 \$ et que le proposant a offert 55 800 \$ ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE le conseil approuve la proposition de Gestion L. Champoux, et ce, aux conditions spécifiées au cahier d'appel de propositions.

QUE le conseil autorise la vente du lot 6 168 536 au montant de **55 800 \$** plus taxes.

QUE le conseil mandate et autorise le maire et la directrice générale, ou le maire suppléant et l'urbaniste en leur absence, à signer les documents nécessaires afin de procéder à cette vente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-06-1131**

**NOMINATION DE LA CONSEILLÈRE DOMINIQUE BLANCHETTE SUR LE COMITÉ DE LA MAISON D'ÉCOLE DU RANG CINQ-CHICOTS**

Sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

QUE le conseil nomme Mme Dominique Blanchette, conseillère, afin de faire partie du comité de la Maison d'école du rang Cinq-Chicots.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-06-1132**

**ADOPTION DÉFINITIVE DU RÈGLEMENT 094-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 003-2013**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska le 4 avril 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement numéro 094-2022 a été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal le 4 avril 2022 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public de consultation a été donné le 7 avril 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE le second projet de règlement numéro 094-2022 a été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal le 2 mai 2022 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public aux personnes habiles à voter a été donné le 9 mai 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu le règlement plus de 72 heures avant la présente séance et que ces derniers renoncent à sa lecture complète ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE le conseil adopte définitivement le règlement 094-2022 modifiant le règlement de zonage 003-2013.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 095-2022  
« CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS  
MUNICIPAUX »**

Avis de motion est, par la présente, donné par Johanne Therrien que le règlement 095-2022 concernant le Code d'éthique des employés municipaux sera adopté à la séance ordinaire du 4 juillet 2022. Le projet de règlement est par le fait même officiellement présenté et déposé.

**2022-06-1133**

**RATIFICATION D'AFFICHAGE D'UN POSTE DE JOURNALIER À LA VOIRIE  
MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a été avisée du départ d'un employé à la voirie municipale, M. Rémy Caouette, après la tenue de la séance ordinaire du 2 mai 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a demandé que le poste de journalier à la voirie municipale soit affiché dans les meilleurs délais ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE le conseil prenne acte de la démission de M. Rémy Caouette.

QUE le conseil ratifie et autorise le poste de journalier à la voirie municipale affiché en mai 2022 par la directrice générale et greffière-trésorière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-06-1134**

**EMBAUCHE D'UN JOURNALIER À LA VOIRIE MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT QU'un processus d'entrevues a été effectué par le comité des ressources humaines concernant le poste de journalier à la voirie municipale ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a arrêté son choix sur la candidature de M. Yves Laroche ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

QUE le conseil confirme l'embauche de M. Yves Laroche au poste de journalier à la voirie municipale selon les conditions négociées et soumises aux membres du conseil.

QUE l'entrée en fonction soit le 13 juin 2022.

QU'un ajustement salarial soit appliqué à M. Yves Gosselin, inspecteur de voirie et supérieur immédiat de M. Laroche.

QUE le salaire horaire de M. Gosselin soit 10 % supérieur à celui de M. Laroche, et ce, à partir du 13 juin 2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-06-1135**

**OCTROI D'UN MANDAT DE SCCELLEMENT DE FISSURES POUR L'ANNÉE 2022**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres par invitation pour le scellement des fissures routières pour l'année 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions conformes ont été reçues ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

QUE le conseil octroie le contrat au plus bas soumissionnaire conforme Lignes Maska au montant du mètre linéaire de **1,37 \$**, taxes incluses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-06-1136**

**PROJET DE RÉFECTION DE L'AVENUE PIE-X ET DE LA RÉPARATION D'UN PONCEAU - RATIFICATION ET OCTROI DU CONTRAT DE CONTRÔLE QUALITATIF EN CHANTIER**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a octroyé un mandat de contrôle qualitatif en chantier pour le projet de réfection de l'Avenue Pie-X et de réparation d'un ponceau ;

CONSIDÉRANT QUE ces coûts sont admissibles dans à l'aide financière liée au projet ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Réjean Arsenault Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le conseil ratifie l'octroi du contrat donné à Englobe au montant de **29 755 \$**, taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-06-1137-1**

**PROJET DE RÉFECTION DE L'AVENUE PIE-X - DÉCOMPTE PROGRESSIF # 1**

CONSIDÉRANT QUE la recommandation de paiement reçue pour le décompte progressif # 1 des chargés du projet de l'Avenue Pie-X, la firme d'ingénieurs Pluritec ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE le conseil approuve le décompte progressif # 1 à l'entreprise Pavage Centre-Sud au montant de **232 447,50 \$**, taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-06-1137-2**

**AUTORISATION DE COMMANDER UNE NOUVELLE VOITURE ÉLECTRIQUE POUR ACQUÉRIR EN 2023**

CONSIDÉRANT la soumission reçue de DUBOIS METHOT pour une voiture 100 % électrique Chevrolet Bolt 2022 de couleur blanche ;

CONSIDÉRANT QUE les délais de livraison sont importants pour recevoir la nouvelle voiture ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE le conseil autorise la commande d'un Chevrolet Bolt au montant de **21 853,64 \$** taxes en sus.

QUE le conseil confirme et autorise que ce montant comprend la déduction de **12 600 \$** pour laisser en échange le Ford Focus appartenant actuellement à la municipalité.

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer les documents relatifs à la commande, la vente et l'échange.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-06-1137-3**

**AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LE DÉNEIGEMENT 2022-2023**

Sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à un appel d'offres public pour le déneigement des routes municipales.

QUE le conseil demande à ce que la période visée par le contrat soit du 1er novembre 2022 au 30 avril 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-06-1138**

**DIRECTIVE À ADOPTER CONCERNANT LA MISE À JOUR DES LUMINAIRES DE RUES**

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'indiquer à l'électricien, Marius Marcoux et fils, la municipalité la directive à adopter lorsque des lumières de rues sont défectueuses ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Marc-Olivier Racette Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE lorsqu'une lumière conventionnelle est défectueuse, la conversion au DEL soit automatiquement faite par l'électricien.

QUE des ampoules de puissances 90 watts soient installées aux intersections en milieu rural et que des puissances 54 watts soient installées dans les quartiers résidentiels.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-06-1139**

**INDEXATION DU SALAIRE HORAIRE POUR LE POSTE D'AIDE À LA VOIRIE MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT QUE le salaire de M. Julien Paradis, aide à la voirie municipale, n'avait pas été indexé au 1er janvier 2022 puisqu'il ne justifiait pas encore un an de service ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Marc-Olivier Racette  
Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE le salaire horaire de M. Julien Paradis soit indexé de **2 \$**, et ce, rétroactivement au 1er mai 2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-06-1140**

**DEMANDE RELATIVE À LA NOUVELLE SIGNALISATION SUR LA RUE DE LA PLAGE-BEAUCHESNE**

Une demande de déplacement de la nouvelle signalisation « interdiction de stationner » sur la rue de la Plage-Beauchesne a été déposée par M. Gérard Duhaime.

Il est convenu qu'un intervenant municipal ira sur le lieu afin de constater la problématique soulevée et tenter de trouver une solution.

**2022-06-1141**

**DEMANDE AU MTQ - AJOUT D'UN FEU POUR PIÉTONS AVEC BOUTON SUR LA ROUTE 116, INTERSECTION AVENUE PIE-X**

CONSIDÉRANT QUE le territoire de Saint-Christophe d'Arthabaska est séparé par la route 116 de compétence provinciale ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal et l'administration de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska tentent, depuis plusieurs années, de soumettre des propositions au Ministère des Transports du Québec (MTQ) afin de sécuriser la route 116 sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la priorité suivante est ressortie des dernières rencontres municipales: permettre une traverse sécuritaire pour les piétons et les cyclistes sur la route 116 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance  
Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

QUE le conseil demande au MTQ d'installer dans les meilleurs délais un feu pour piétons et cyclistes à l'intersection de la route 116 et de l'Avenue Pie-X.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-06-1142**

**DEMANDE AU MTQ - AUTORISATION DE MODIFIER LA SIGNALISATION ET L'AMÉNAGEMENT AU BOUT DE LA ROUTE POULIOT**

CONSIDÉRANT QUE l'extrémité de la route Pouliot est située dans l'emprise du Ministère des Transports du Québec (MTQ) ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal aimerait rendre davantage esthétique l'extrémité de la route Pouliot ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE le conseil demande l'autorisation au MTQ de retirer les balises municipales oranges, les remplacer par un panneau de fin de rue et de planter des arbres, et ce, aux frais de la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-06-1143**

**DOSSIER DE LA VITESSE SUR LA RUE CAROLANN**

CONSIDÉRANT QUE la problématique de vitesse sur la rue Carolann, quartier résidentiel où la présence d'enfants est assez importante ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a sollicité l'avis de la Sûreté du Québec (SQ) afin qu'elle émette ses recommandations aux mesures qui seraient souhaitables afin d'améliorer la situation ;

CONSIDÉRANT QUE des panneaux d'arrêt sont déjà en place à l'intersection des rues Carolann et Marie-Madeleine ;

CONSIDÉRANT QU'il n'a pas été recommandé d'ajouter un arrêt à l'intersection des rues Carolann et Marie-Rose ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place de balises centrales aurait certainement pour effet de réduire à vitesse des automobilistes et que la SQ est d'avis que cette mesure est pertinente ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Marc-Olivier Racette Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE deux balises centrales soient installées sur la rue Carolann; une près du numéro civique 42 et l'autre près du 52.

QUE la présente résolution soit acheminée aux citoyens concernés par la mise en place de ces mesures par leur conseiller de district, M. Marc-Olivier Racette.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-06-1144**

**PROLONGEMENT D'AQUEDUC, SECTEUR PLAGE-BEAUCHESNE - DÉCOMPTÉ PROGRESSIF # 5 ET RÉCEPTION DÉFINITIVE**

CONSIDÉRANT QUE la recommandation de paiement reçue pour le décompte progressif # 5 des chargés du projet de prolongement d'aqueduc, secteur Plage-Beauchesne, la firme d'ingénieurs Pluritec ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Bertrand Martineau

Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE le conseil approuve le décompte progressif # 5 à l'entreprise Excavation Tourigny au montant de **61 041,33 \$**, taxes en sus.

QUE le conseil mandate et autorise la directrice générale à signer les documents relatifs à la réception définitive des ouvrages.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-06-1145**

**DEMANDE D'UNE CITOYENNE - SUBVENTION POUR LES PRODUITS D'HYGIÈNE FÉMININE LAVABLES**

CONSIDÉRANT la demande d'une citoyenne d'obtenir une subvention pour les produits d'hygiène féminine lavables ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a déjà adopté un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables pour les nouveau-nés, mais qu'il n'envisage pas l'adoption d'une aide similaire pour l'achat de culottes menstruelles lavables ou autres produits d'hygiène féminine ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

QUE le conseil n'approuve pas la demande de subvention pour les produits d'hygiène féminine lavables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-06-1146**

**PROPOSITION RELATIVE AU DOSSIER DE BORNES DE RECHARGE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES**

Sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

QUE le conseil refuse la proposition d'étude soumise par l'entreprise Bornes Québec.

QUE le conseil réitère qu'il souhaite mettre en place des bornes de recharge assez rapidement et qu'il n'envisage pas prendre une partie du budget réservé à cette acquisition pour réaliser une étude.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-06-1147**

**PROPOSITION DE DH ÉCLAIRAGE POUR LA CONVERSION DES ÉCLAIRAGES DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise DH Éclairage a déposé une offre de services afin d'effectuer la conversion des éclairages des infrastructures municipales ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de conversion est admissible à tout près de 10 000 \$ de subventions gouvernementales ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité verra ses coûts d'électricité grandement diminués suite à cette conversion ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE le conseil approuve l'offre de services de DH Éclairage pour un montant approximatif de **11 000 \$**, taxes en sus.

QUE cette approbation soit conditionnelle à la validation et l'acceptation des frais de levage par la direction générale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-06-1148**  
**DÉPÔT ET ADOPTION DE LA LISTE DES PERMIS DU MOIS DE MAI 2022**

Sur proposition du conseiller Marc-Olivier Racette Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE le conseil approuve la liste des 38 permis du mois de mai 2022 pour un montant total des travaux de **1 841 228 \$**.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 25 MAI 2022**

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le procès-verbal du comité consultatif en urbanisme du 25 mai 2022 rédigé par l'urbaniste Véronique Tétrault.

**2022-06-1149**  
**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 26, BOUL LÉON-COUTURE**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2022-05-0013 formulée par Nathalie Plourde, relative à la propriété située au 26, boulevard Léon-Couture ;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à régulariser l'emplacement d'une remise à 0,86 mètre d'une ligne de terrain latérale contrairement à la distance minimale de 1 mètre prescrite à l'article 1.1.10 du règlement de zonage numéro 003-2013 en vigueur ;

CONSIDÉRANT la bonne foi du propriétaire actuel qui a acquis l'immeuble à la suite de l'implantation du bâtiment faisant l'objet de la demande ;

CONSIDÉRANT l'absence de plainte relative à cette remise dans le dossier matricule ;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement du bâtiment ne semble pas causer de préjudice aux propriétaires des immeubles voisins, notamment, étant donné la présence d'une haie mitoyenne sur la ligne latérale ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif recommande d'accepter la présente demande de dérogation mineure ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien

Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE le conseil approuve la demande de dérogation mineure soumise pour le 26, boul. Léon-Couture.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-06-1150**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 58, 7E RANG**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2022-05-0014 formulée par Gabriel Boutin, relative à la propriété située au 58, 7e Rang ;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre l'implantation d'un deuxième garage isolé plutôt qu'un seul, à autoriser une superficie pour ce garage de 117,04 mètres carrés plutôt que 52,9 mètres carrés et à autoriser un appentis attenant à ce garage ayant une largeur de 3,66 mètres plutôt que les 3 mètres autorisés, le tout contrairement aux dispositions des articles 5.4.2 b), 5.4.2.1 e) et 5.4.2.1 f) du règlement de zonage numéro 003-2013 en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment projeté est situé à plus de 40 mètres de la ligne de terrain avant et de la résidence la plus rapprochée et que, conséquemment, le projet ne devrait pas causer de préjudice aux propriétaires des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT la présence de nombreux bâtiments agricoles ayant des dimensions similaires à celles proposées pour le bâtiment faisant l'objet de la demande ainsi que le respect des marges de recul applicables ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment accessoire servira exclusivement l'usage résidentiel ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme (CCU) recommande au conseil d'approuver la demande de dérogation mineure ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

QUE le conseil approuve la demande de dérogation mineure pour le 58, 7e Rang, telle que déposée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-06-1151**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 35, RUE CAROLANN**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2022-05-0015 formulée par Patrick Duguay, relative à la propriété située au 35, rue Carolann ;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à régulariser l'emplacement d'un garage à 0,85 mètre de la ligne de terrain latérale contrairement à la distance minimale de 1,5 mètre prescrite à l'article 5.4.2.1 a) du règlement de zonage numéro 003-2013 en vigueur ;

CONSIDÉRANT la présumée bonne foi du propriétaire qui a obtenu un permis pour les travaux en 2010 ;

CONSIDÉRANT l'absence de plainte relative à cette remise dans le dossier matricule ;

CONSIDÉRANT la présence d'une haie sur la ligne mitoyenne ;

CONSIDÉRANT la présence d'une fenêtre à moins de 1,5 mètre de la ligne de terrain contrairement à l'article 993 du Code civil du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement du bâtiment ne semble pas causer de préjudice aux propriétaires des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme recommande au Conseil municipal d'autoriser la demande de dérogation mineure avec la condition suivante :

QUE la fenêtre du côté de la ligne latérale soit condamnée de manière à éviter toute vue à moins de 1,5 mètre de la ligne de terrain.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien  
Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE le conseil approuve la demande de dérogation mineure du 35, rue Carolann, à la condition suivante:

QUE la fenêtre du côté de la ligne latérale soit condamnée de manière à éviter toute vue à moins de 1,5 mètre de la ligne de terrain.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-06-1152**

**AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA CONCEPTION ET LA RÉALISATION D'UNE AIRE DE JEUX D'EAU AU PARC LÉON-COUTURE**

Sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette  
Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à un appel d'offres public pour la conception et la réalisation d'une aire de jeux d'eau au Parc Léon-Couture.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les citoyens présents posent des questions avec les sujets mentionnés à l'ordre du jour.

**AFFAIRES NOUVELLES DES ÉLUS**

**2022-06-1153**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de la conseillère Johanne Therrien  
Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 20 h 15.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Michel Larochelle,  
Maire**

---

**Me Katherine Beaudoin,  
Directrice générale &  
Greffière trésorière**

La signature par le maire équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l'article 142 du Code Municipal.